

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absents représentés :	<b>3</b>
Présents	<b>25</b>	Absents non représentés :	<b>3</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>28</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 31 Mars 2015, après convocation légale reçue le 25 mars 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),  
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),  
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),

**Etaient Absents non représentés :**

M. Françoise PANTAGNE, M. Lucien STANZIONE, Mme Isabelle VINSTOCK.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Donné acte des décisions communautaires**

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

**N°16 du 17/02/2015 :** Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **88 m<sup>2</sup>** à l'EURL « SUD PIZZA » domiciliée à SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON (84450), 58 Rue des Pénitents (formation vente de produits alimentaires et de matériel liés à la restauration, formation de pizzaiolos). Le présent contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du **1<sup>er</sup> mars 2015** et s'achevant au plus tard le **28 février 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **132.00 € HT** (3.00 €HT le m<sup>2</sup>), **soit 158.40 € TTC**.

**N°17 du 17/02/2015 :** Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **234 m<sup>2</sup>** à la SARL « PIZZA STORE » domiciliée à Monteux (84170), Plateforme Economique du Pérussier, 350 Chemin du Pérussier (le commerce de gros d'articles en carton). Le présent contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du **1<sup>er</sup> mars 2015** et s'achevant au plus tard le **28 février 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **702.00 € HT** (3.00 €HT le m<sup>2</sup>), **soit 842.40 € TTC**.

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le : *03/04/15*

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

N°18 du 23/02/2015 : Signature d'une convention de réservation de deux logements locatifs sociaux avec **Grand Delta Habitat** - Résidence les Gariguettes – Pernes-les-Fontaines (84210).

N°19 du 10/03/2015 : Signature avec le **C.N.F.P.T.** domicilié 80, Rue de Reully – CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX, représenté par Monsieur Gérard CHENOZ, Délégué Régional du CNFPT Provence Alpes Côte d'Azur Chemin de la Planquette – CS 50125 – 83957 LA GARDE Cedex, d'une convention **cadre de formation pour l'année 2015**, afin de prendre en compte les formations non prises en charge dans le cadre de la cotisation obligatoire.

N°20 du 16/03/2015 : Décision pour faire procéder à l'estimation de l'indemnité **d'éviction de l'EARL Pépinières VARELLI** par Monsieur J-M. GALAS. Le coût de la réalisation de son expertise s'élève à **720,00 € TTC**.

N°21 du 16/03/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **60 m<sup>2</sup>** à **Monsieur Joël GACQUIERE**, propriétaire en nom propre d'une entreprise individuelle, demeurant à MONTEUX (84170), 9 Rue Aimé Dupré (stockage de cycles, motocycles ainsi que tout engin à moteur et toutes machines spéciales dans le cadre de son activité de vente sédentaire et ambulante). Le présent contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du **1<sup>er</sup> avril 2015** et s'achevant au plus tard le **31 mars 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **98.28 € HT soit 117.94 € TTC**.

**Le Conseil Communautaire,**

**Monsieur Christian GROS, Président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le :